



DEVONIAN

GROUPE SANTÉ DEVONIAN INC.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Devonian signe une lettre d'intention contraignante avec Histapharm Inc. visant l'extraction et de la fabrication de leur produit pharmaceutique botanique ainsi qu'un partenariat stratégique.

Québec - 3 juin 2019 – Groupe Santé Devonian inc. («Devonian» ou la «Société») (TSXv: GSD), une société biopharmaceutique en stade avancé de développement axée sur l'élaboration d'un portefeuille unique de médicaments d'ordonnance et de produits cosméceutiques d'origine botanique, et **Histapharm Inc.** («Histapharm»), une société pionnière dans le contrôle du niveau d'histamine, ont annoncé aujourd'hui la signature d'une lettre d'intention contraignante ("LI") afin de négocier les termes établissant Devonian comme site exclusif pour l'extraction et la fabrication du médicament botanique exclusif d'Histapharm. Le produit d'Histapharm cible la dégradation de l'histamine soit une approche différente de celle des traitements utilisant des technologies antihistaminiques. La lettre d'intention comprend également la mise en place d'un partenariat stratégique axé sur le développement de nouveaux produits pour les applications dermatologiques.

En vertu de la lettre d'intention, Devonian sera le site exclusif d'extraction et de fabrication du médicament botanique contenant de la diamine oxydase (DAO). De plus, dans le cadre du partenariat stratégique, Devonian et Histapharm développeront de nouveaux produits, issus de la combinaison de leurs plateformes, produits et savoir-faire respectifs. Afin de faciliter le partenariat, Histapharm a l'intention d'installer son siège social à proximité de celui de Devonian. Le contrat de fabrication doit être signé dans les 150 prochains jours et le partenariat stratégique au plus tard le 30 novembre 2019.

"Nous sommes ravis de tirer parti de nos ressources de R & D et de fabrication. En trouvant un partenaire fiable, Devonian espère non seulement augmenter ses revenus, mais aussi se concentrer davantage sur son savoir-faire et sa force, à savoir le développement de médicaments de prescription botaniques avec une forte franchise en dermatologie. Le partenariat stratégique avec Histapharm ajoutera un autre ingrédient actif botanique (IAB) à notre portefeuille de produits pour le développement, l'approbation et la commercialisation de nouveaux produits dans le domaine thérapeutique de la dermatologie." a déclaré Dr André P. Boulet, président et chef de la direction de Devonian.

"L'accès aux installations de Devonian permettra à Histapharm d'être le premier producteur mondial de diamine oxydase à base végétale sous forme de poudre, positionnant ainsi Histapharm dans un marché de



niche couvert et protégé par notre propriété intellectuelle". a déclaré Guy Bilodeau, président et chef de la direction de Histapharm.

Au sujet de la transaction

La conclusion des ententes définitives est assujettie à des conditions supplémentaires, notamment l'approbation par les conseils d'administration de Devonian et d'Histapharm, des consentements de tiers, à des conditions jugées satisfaisantes par Devonian et par Histapharm, et certaines autres conditions habituelles. La conclusion des ententes définitives est assujettie à l'approbation de la Bourse de croissance TSX et à toutes les autres approbations réglementaires nécessaires. Il ne peut y avoir aucune assurance que la transaction sera complétée telle que proposée ou pas du tout.

Mise à jour sur le règlement des intérêts annoncé le 29 mars 2019

La Société a, par voie de communiqué de presse daté du 29 mars 2019, annoncé le paiement d'intérêts courus et non payés sur des débetures convertibles émises et en circulation par l'émission d'actions à droit de vote subalternes (les « Actions ») et d'unités.

Aspri Pharma inc., un initié de la Société, n'avait reçu que des Actions contrairement aux autres souscripteurs qui ont reçu des unités composées d'Actions et de bons de souscription. Dans un souci d'équité, la Société a déposé auprès de la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») une demande de dispense afin qu'Aspri Pharma inc. puisse également obtenir des bons de souscription. La Bourse a accepté d'accorder la dispense. Par conséquent, la Société a émis 173 831 bons de souscription à Aspri Pharma inc. Chaque bon de souscription donne le droit à son détenteur de souscrire une Action à un prix de 0,38 \$ l'Action au plus tard le 23 avril 2021.

A propos d'Histapharm inc.

Histapharm est une société canadienne pionnière dans le contrôle du niveau d'histamine, associé à divers dysfonctionnements, par l'administration orale de l'enzyme végétale - histaminase (également appelée diamineoxydase DAO). Ce traitement botanique enzymatique consiste à réduire l'inflammation par la dégradation de l'histamine et du peroxyde d'hydrogène. Le produit contenant l'enzyme peut prévenir l'exacerbation des symptômes liés à divers dysfonctionnements associés à l'excès d'histamine (mastocytose, histaminose) ou à l'inhibition de la DAO (c'est-à-dire le diabète). Compte tenu du nombre élevé de besoins non satisfaits, Histapharm développe le premier produit enzymatique botanique destiné aux personnes présentant, depuis de nombreuses années, des symptômes aggravés par la progression de la maladie. L'histamine est un facteur déclenchant des dysfonctionnements pour lesquels il est recommandé aux patients, pendant leur vie, de suivre un régime alimentaire contenant peu d'histamine et la prise de médicaments, y compris des antihistaminiques.

Au sujet de Devonian

Groupe Santé Devonian inc. est une société biopharmaceutique en stade avancé de développement qui emploie une stratégie novatrice ciblant des besoins médicaux non comblés. La principale stratégie de Devonian est de développer des médicaments d'ordonnance d'origine botanique dérivés d'élément végétal et d'algue pour le traitement des maladies inflammatoires auto-immunes incluant, mais sans s'y limiter, la colite ulcéreuse et la dermatite atopique. Fondé sur une assise de 15 années de recherche, l'objectif de Devonian est également appuyé par les directives réglementaires de la FDA, l'agence américaine des



DEVONIAN

produits alimentaires et médicamenteux, favorisant un processus de développement de produits médicamenteux botaniques d'ordonnance plus efficace que celui des médicaments d'ordonnance classique. La Société est également engagée dans le développement de produits cosméceutiques de grande valeur, mettant à profit la même approche de propriété utilisée avec ses offres pharmaceutiques. Incorporée en 2013, Groupe Santé Devonian inc. a son siège social à Québec, Canada où sont également situées ses installations d'extraction de pointe avec traçabilité complète « de la semence au comprimé ». Sa récente acquisition de la division commerciale Altius Healthcare multiplie ses occasions de diversification et de croissance. Devonian est une société cotée en bourse de croissance TSX de Toronto (TSXv:GSD).

Pour plus de détails, visitez le www.groupe-devonian.com

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué renferme des énoncés prospectifs sur les objectifs, les stratégies et les activités de Devonian. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à certains risques et incertitudes. Ces énoncés sont de nature « prospective » puisqu'ils sont fondés sur nos attentes présentes à l'égard des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités et sur diverses estimations et hypothèses. Les événements ou les résultats réels sont susceptibles de différer considérablement de ceux prévus dans le cadre des énoncés prospectifs si des risques connus ou inconnus affectent nos activités ou si nos estimations ou nos hypothèses s'avèrent inexactes. Ces risques, estimations et hypothèses incluent, mais sans s'y limiter, la capacité de Devonian d'assurer le développement, la fabrication et la commercialisation de produits pharmaceutiques et cosmétiques à valeur ajoutée, la disponibilité de ressources financières pour mener à bien des projets de recherche et développement, le succès et la durée d'études cliniques, la capacité de Devonian de se prévaloir des occasions d'affaires dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique, les incertitudes liées au processus de réglementation et tout changement du contexte économique. Vous trouverez une analyse plus exhaustive des risques qui pourraient faire en sorte que les événements ou résultats réels diffèrent de nos attentes présentes de façon importante dans le prospectus en date du 21 avril 2017, sous la rubrique « Facteurs de risque ». Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des énoncés prospectifs. Par ailleurs, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles, à la suite d'événements futurs ou pour toute autre raison, à moins d'y être tenus en vertu des lois et règlements applicables aux valeurs mobilières.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Contact :

Dr André P. Boulet, PhD
Président-directeur général
Groupe Santé Devonian inc.
Téléphone : (514) 248-7509
Courriel : apboulet@groupe-devonian.com